



Lycée professionnel Marcelle PARDE  
47 avenue Alsace lorraine  
01000 Bourg en Bresse  
Tel : 04 74 32 76 75  
Fax : 04 74 21 58 12  
Mail : ce.0010021t@ac-lyon.fr



Bourg en Bresse, le 19 juin

## Promotion 2020-2021

Madame, Monsieur,

Vous allez intégrer la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide Soignant à la rentrée de septembre 2020.

Les élèves de cette filière sont soumis à l'obligation vaccinale des professionnels de santé. A ce titre, ils doivent avoir leurs vaccinations à jour (ou en cours de protocole) dès la rentrée des classes.

A ce jour, les vaccinations obligatoires sont :

- **Diphtérie,**
- **Poliomyélite,**
- **Tétanos,**
- **Hépatite B** (protocole de trois injections à 0, 1 et 6 mois) sachant que **les deux premières injections doivent impérativement être pratiquées avant le premier jour de la rentrée scolaire.**

Ainsi que les tests suivants :

- **IDR** de moins de trois mois qui doit être faite pour le premier jour de la rentrée scolaire, test de référence,
- **Sérologie des anticorps anti-HBS**, pour les élèves ayant été vacciné après l'âge de 25 ans.

Rappel concernant la vaccination contre l'hépatite B :

Une contre indication à la vaccination contre l'hépatite B peut correspondre à une inaptitude à une orientation vers les professions ainsi concernées, dans la mesure où il n'existe pas de poste de travail de soignant qui pourrait être considéré comme n'étant pas à risque d'exposition. Aucune dérogation n'est possible à l'application de cette réglementation.

Nous attirons votre attention sur le fait que le certificat médical d'aptitude doit obligatoirement être établi par **un médecin généraliste agréé** (liste jointe).

Nous vous demandons de joindre les photocopies de toutes les vaccinations précitées (votre nom doit figurer clairement sur le document).

Le Proviseur  
C. ROCHAS